

REPUBLIQUE FRANÇAISE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 9 juillet 2020

Délibération N°20SP-612

---

Politique	Transports
<b>Objet</b>	Ouverture à la concurrence ferroviaire - lancement des appels d'offres des deux premiers lots d'expérimentation
Montant	1 820 000 €

---

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **d'approuver** le principe du recours à une délégation de service public pour chacun des deux lots d'expérimentation d'ouverture à la concurrence, selon le principe d'intégration verticale suivant :
  - la ligne Nancy – Contrexéville;
  - le lot Bruche-Piémont – Vosges ;
- **d'approuver** les caractéristiques principales de ces délégations de service public telles que décrites dans le rapport de présentation sur le mode de gestion annexé au présent rapport (annexe n°3) intitulé « Transport ferroviaire - Ouverture à la concurrence - Concession de service public pour la fourniture de services de transport ferroviaire et routier de voyageurs incluant la régénération de la maintenance de l'infrastructure sur la ligne Nancy-Contrexéville - Concession de service public pour la fourniture de services de transport ferroviaire et routier de voyageurs incluant la régénération de la maintenance de l'infrastructure sur le lot Bruche-Piémont-Vosges » ;
- **d'autoriser** le lancement des procédures de délégation de service public des deux lots d'expérimentation d'ouverture à la concurrence ferroviaire correspondantes ;

- **de prendre acte de** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Région Grand Est du 20 mai 2020 ;
- **de valider** la démarche de mise en concurrence des services de transports ferroviaire, son calendrier de mise en œuvre, et les périmètres d'expérimentation proposés ;
- **d'autoriser** le Président du Conseil régional à engager toutes les démarches, procédures et négociations pour conclure les transferts de propriété des matériels roulants et ateliers de maintenance et remisage, et la délégation de gestion des gares ;
- **de prendre acte** du montant des primes allouées aux candidats non retenus pour un montant global de 1 800 000 € pour les deux procédures ;
- **Une Autorisation d'engagement d'un montant de 1 820 000 € est affectée à la présente opération sur le chapitre 938.** Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 20 000 €.

Strasbourg le 9 juillet 2020,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean ROTTNER', with a stylized flourish at the end.

Jean ROTTNER